



Dans le cadre des missions d'audit qui leur sont confiées, les auditeurs HELPEVIA CONSULTING s'engagent à souscrire aux valeurs essentielles suivantes.

CHARTRE D'ÉTHIQUE DE L'AUDITEUR



OBJECTIVITÉ

- Les auditeurs présentent de façon impartiale, honnête et précise leurs constatations.
- Ils font part de l'évaluation avec sincérité, probité et intégrité.



CONFIDENTIALITÉ

- Les auditeurs s'engagent à préserver les informations obtenues ou générées dans le cadre des audits et à ne les divulguer que sur demande et/ou autorisation du commanditaire de l'audit.
- Les auditeurs sont tenus à un devoir de discrétion et au respect du secret médical.
- Ils se refusent à dévoiler les informations recueillies lors de précédents audits dans d'autres établissements de santé.



COMPÉTENCE

- Les auditeurs ne s'engagent que sur des missions d'audit pour lesquelles ils ont les compétences requises.
- Ils réalisent les audits dans le strict respect des bonnes pratiques professionnelles.



APPROCHE FONDÉE SUR LA PREUVE

- Les auditeurs ne peuvent baser leurs conclusions sur des préjugés ou des opinions.
- Ils s'attachent aux faits constatés et indiscutables.

Dans le cadre de leurs missions, les auditeurs s'engagent à souscrire aux valeurs de la charte d'éthique d'Helpévia Consulting. Ils adoptent ainsi une démarche objective et sincère en garantissant la confidentialité des informations confiées.

Chaque mission n'est engagée que si les compétences de l'auditeur peuvent y répondre. L'approche est fondée sur la preuve, en conformité avec un référentiel métier et de la réglementation en vigueur.

